

**BORDEAUX METROPOLE**  
-----  
**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**

**Séance du 13 février 2015  
(convocation du 6 février 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Treize Février Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy,  
M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël,  
M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel,  
Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, Mme DE  
FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-  
Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane,  
Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile,  
M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine,  
Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie,  
M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSET Gérard, Mme CHAZAL Solène,  
Mme COLLET Brigitte, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle,  
M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle,  
M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-  
RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume,  
M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard,  
Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre,  
Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM  
MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique,  
M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-  
LABAT Karine, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth,  
M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme BOST Christine à M. TURNERIE Serge	Mme DESSERTINE Laurence à M. BRUGERE Nicolas
M. DAVID Alain à Mme ZAMBON Josiane	jusqu'à 10 h 50
Mme MELLIER Claude à M. FEUGAS Jean-Claude	Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
M. COLES Max à M. SUBRENAT Kévin	Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel	M. LAMAISON Serge à M. LE ROUX Bernard
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à	Mme PIAZZA Arielle à M. DELAUX Stéphan
Mme TERRAZA Brigitte	M. POIGNONEC Michel à Mme LEMAIRE Anne-Marie
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHaire Pierre jusqu'à 10 h 00	M. SILVESTRE Alain à M. ROBERT Fabien
M. DAVID Yohan à Mme FRONZES Magali	Mme THIEBAULT Gladys à
Mme DELATTRE Nathalie à M. CAZABONNE Didier	Mme POUSTYNNIKOFF Dominique

**EXCUSES :** Mme CAZALET Anne-Marie, M. COLOMBIER Jacques **LA SEANCE EST OUVERTE**

**BRUGES - S.A. d'HLM LE FOYER - Charge foncière et acquisition dans le cadre d'une VEFA de 12 logements collectifs locatifs, rue des Ecoles à Bruges - Emprunts de 132.740 € et 257.375 € du type PLAIS, et de 273.086€ et 500.413 € du type PLUS, et de 72.344 € et 124.688 € du type PLS auprès de la CDC- Garantie - Autorisation**

Monsieur BOBET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La société anonyme d'habitations à loyers modérés (SA d'HLM) LE FOYER a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de Bordeaux Métropole pour deux emprunts de 132.740 € et 257.375€, du type PLAIS, deux emprunts de 273.086 € et 500.413 € du type PLUS, et deux emprunts de 72.344 € et 124.688 € de type PLS. Ces emprunts ont été contractés le 10 décembre 2014 auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Ils sont destinés à financer en VEFA, respectivement la charge foncière et l'acquisition de 12 logements (4 PLAIS - 6 PLUS – 2 PLS) collectifs locatifs, rue des Ecoles à Bruges.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

- **VU** l'article L 5111.4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** l'article 2298 du Code Civil ;
- **VU** la délibération n° 2013/0345 du 31 mai 2013 de la Communauté urbaine de Bordeaux devenue Bordeaux Métropole le 1<sup>er</sup> janvier 2015, reçue à la Préfecture de la Gironde le 7 juin 2013, relative au nouveau dispositif de garantie des prêts accordés par la Caisse des dépôts et consignations ;
- **VU** la décision attributive de financement de la Communauté urbaine de Bordeaux n° 20133306300095 du 13 décembre 2013 ;
- **VU** le contrat de prêt n° 17174, ligne 5027579 de 132.740 € et ligne 5027578 de 257.375 € du type PLAIS, ligne 5027577 de 273.086 € et ligne 5027576 de 500.413 € du type PLUS, ligne 5027581 de 72.344 € et ligne 5027580 de 124.688 € de type PLS, ci-annexé, signé le 10 décembre 2014 par la société anonyme d'HLM LE FOYER, emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

- ENTENDU le rapport de présentation ;

- CONSIDERANT QUE la demande précitée, formulée par la société anonyme d'HLM LE FOYER, s'inscrit dans le cadre des conditions d'octroi de la garantie métropolitaine définies par la fiche 3 du règlement d'intervention en faveur du logement social approuvé par la délibération n° 2014/0110 du 14 février 2014 reçue à la Préfecture de la Gironde le 27 février 2014, et annexé à ladite délibération ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Bordeaux Métropole accorde sa garantie à la société anonyme d'HLM LE FOYER à hauteur de 100 % pour le remboursement du contrat de prêt n° 17174, ligne 5027579 de 132.740 € et ligne 5027578 de 257.375 € du type PLAI, ligne 5027577 de 273.086 € et ligne 5027576 de 500.413 € du type PLUS, ligne 5027581 de 72.344 € et ligne 5027580 de 124.688 € de type PLS, joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération. Ce prêt est souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations en vue de financer en VEFA, respectivement la charge foncière et l'acquisition de 12 logements (4 PLAI - 6 PLUS – 2 PLS) collectifs locatifs, rue des Ecoles à Bruges, selon les caractéristiques financières du prêt et aux charges et conditions dudit contrat.

**ARTICLE 2** : La garantie de Bordeaux Métropole est accordée pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

**ARTICLE 3** : Au cas où l'organisme susmentionné, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles, Bordeaux Métropole s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande du prêteur adressée par lettre-missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**ARTICLE 4** : Le Conseil métropolitain s'engage, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**ARTICLE 5** : Monsieur le Président de Bordeaux Métropole est autorisé à signer la convention de garantie à intervenir avec la société anonyme d'HLM LE FOYER.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et Apparentés vote contre.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 13 février 2015,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
19 FÉVRIER 2015

PUBLIÉ LE : 19 FÉVRIER 2015

M. PATRICK BOBET